

Re: Positionnement projet Bonlieu espèces protégées.

THOMAS Valérie (Chargée de mission espèces protégées) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DB <val.thomas@developpement-durable.gouv.fr>

Mar 21/05/2024 13:03

À :Brice GRANDPIERRE <b.grandpierre@parc-haut-jura.fr>

Cc :JOUAN Emilie - DDT 39/SEREF/Pôle Eau <emilie.jouan@jura.gouv.fr>;BRETON Charlotte - DDT 39/SEREF/Pôle Eau <charlotte.breton@jura.gouv.fr>;Jean-Baptiste STROBEL <jb.strobel@parc-haut-jura.fr>

Bonjour,

J'ai pris connaissance des documents que vous m'avez transmis, notamment le dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

Les mesures d'évitement et de réduction d'impacts des travaux prévues dans le dossier permettent de considérer qu'une dérogation au titre de la réglementation sur la protection des espèces n'est pas nécessaire, sous réserve de la bonne mise en œuvre de ces mesures.

Les mesures de suivi des aménagements après la réalisation des travaux paraissent pertinentes pour vérifier l'atteinte des objectifs de restauration du site.

Cordialement.

Valérie THOMAS

Chargée de mission espèces protégées
Service Biodiversité Eau Patrimoine / Département Biodiversité
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANÇON cedex
Tél : 03 39 59 63 17
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

**Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 15/05/2024 à 13:58, > b.grandpierre (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Comme convenu par téléphone ce jour, je vous transmet les éléments complémentaires sur le projet de restauration du Lac de Bonlieu afin de valider par vos services la dispense de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

Vous trouverez via le lien suivant : <https://fromsmash.com/Dossier-DLE-Bonlieu> le dossier complet (dossier transmis à la DDT le 22/04/2024).

Mot de passe: bonlieu.

Durée de Validité 7 jours.

Pour une facilité de lecture, je vous ais fleché ci-dessous les éléments qui compléteront le document de synthèse qui vous avait été transmis en septembre 2023 et répondent aux questions de votre mail du 01/09/2023 (ci dessous pour mémoire).

- Le document "50934_RAP_DLE_DIG_PNRHJ"
 - A partir de la Page 79 : Etat des lieux /milieux naturels.
 - A partir de la Page 104: Incidences et mesures du chantier sur le milieu naturel : habitat, faune et flore